



Délibération n° 18

Conseil Municipal du Mardi 29 Mai 2018

Service événementiel

Domaine de compétence :

8.9 - Culture

Le Mardi 29 Mai deux mille dix huit à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
23/05/2018

Membres présents : 27

Membres ayant donné pouvoir : 6

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 0

Nombre de votants : 33

Affiché le 31/05/2018

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Maryse MAILLART, **Adjoint**, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Richard KASPRZAK, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Joël DACHICOURT, Madame Isabelle ROMANCANT, Madame Laurie CAFFIER, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Stéphane SAGNIER Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Georges BOUCHART, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Frédéric CADET à Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Yvon BRIHIER à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Angélique COUSIN à Madame Martine GHEZAL, Madame Stéphanie CODRON à Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Madame Monique VAMBRE,

Absent (s) excusé (s) : 6

Absent (s) non excusé(s) : 0

Votants : 33

Secrétaire de séance : Madame Laurie CAFFIER

Objet : Tarif des prestations proposées par l'école de musique municipale à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018.

Rapporteur : Monsieur Sébastien BAILLET, Adjoint.

Synthèse de la délibération :

Le conseil est invité à se prononcer sur une mise à jour des tarifs des prestations proposées par l'école de musique.

Vu la délibération du n°11 du 9 juin 2017 ayant le même objet ;

Vu l'avis favorable de la Commission Culture du 16 mai 2018 ;

Considérant la nécessité de mettre à jour les tarifs des prestations proposées par l'école de musique ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider les nouveaux tarifs de l'école de musique

- d'approuver l'entrée en vigueur de cette mise à jour à compter de la rentrée de septembre 2018.

GRILLE TARIFAIRE

Tarif pour 1h de solfège et 30 min de pratique instrumentale par semaine	Étaplois	100 € par année scolaire
	Extérieurs	133 € par année scolaire
Tarif pour 1h d'éveil musical par semaine pour enfant de 4 à 6 ans	Étaplois	51 € par année scolaire
	Extérieurs	78 € par année scolaire
Tarif pour 1h de solfège par semaine	Tarif unique	51 € par année scolaire
Tarif pour 1 atelier collectif	Tarif unique	78 € par année scolaire
Tarif famille	Tarif unique	Remise de 15 % à partir du 2ème enfant

MISE A DISPOSITION D'INSTRUMENT

	Instrument de valeur inférieure à 700 €
Tarif unique	36,00 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide d' approuver les tarifs proposés dans la présente délibération.

La délibération est adoptée par **33 voix pour.**

Vu pour être affiché le 31 Mai 2018 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication :

- D'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20180529-del18-29052018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2018